
OCCE-ASSOCONNECT INFO N° 4

MIGRATION DES COMPTES BANQUE POSTALE des coopératives VERS LES COMPTES ASSOCONNECT : RECOMMANDATIONS AVANT LES VACANCES

Dossier suivi par Laurence MARDEGAN, pôle gestion occe 04 93 80 99 52 – poste 2

Le 4 juillet 2024

**Madame la mandataire, monsieur le mandataire,
Madame la directrice, monsieur le directeur**
(Diffuser aux collègues du Conseil de coopérative)

Vous avez saisi les informations() permettant de créer vos nouveaux comptes AssoConnect pour la coopérative de votre école*

Nous vous remercions de votre confiance.

Ainsi l'ADocce06 est donc déjà en mesure de créer près de 80 % des nouveaux comptes bancaires (deuxième créations prévue mi-juillet).

Pour préparer sans risque d'erreur la « migration » du solde de la coopérative sur le compte Banque postale vers le compte Assoconnect qui interviendra à la rentrée

➤ *Le compte bancaire ouvert par l'OCCE à La Banque Postale pour la coopérative sera clôturé en septembre par l'OCCE.*

Nous avons négocié avec la Banque postale l'exonération de frais de tenue de compte en septembre (qui vont être multipliés par 10 ! soit 54€/trimestre) et des frais de clôture (90€)

Aux conditions qui suivent :

Pour le 20 juillet au plus tard penser impérativement à :

-cesser toutes opérations de banque, cesser d'émettre de nouveaux chèques, cesser de faire des virements

-vous assurer que tous les chèques émis par la coopérative (remboursement à des collègues en particulier..paiement de fournisseurs) soient débités (prévenez les collègues qui parfois tardent à encaisser)

- déposer dès à présent sur le compte bancaire actuel tous les chèques qu'ont pu vous remettre les parents (de l'inscription en juin par exemple))

- vérifier que les opérations financières liées à la kermesse /fête de fin d'année soient clôturées (recettes en espèces à déposer sur le compte bancaire actuel, chèques à encaisser)

*- vous vous engagez à **détruire** toutes formules de chèque et chéquiers après la clôture du compte Banque postale en septembre*

VIGILANCE MANDATAIRE: *la loi prévoit qu'un chèque « émis par un compte fermé »... expose à saisine de la Banque de France pour... interdit bancaire.*

VOS NOUVEAUX SERVICES A LA RENTREE

*un **COMPTE BANCAIRE PRO** : renoncement aux chèques remis par les parents invités désormais à contribuer par CB (aucun coût) sur la plateforme AssoConnect ou..(en espèces, toujours possible)*

ORGANISER et GÉRER EN LIGNE des COLLECTES sur la plateforme AssoConnect : contributions volontaires ou paiements de famille (séjours..) par carte bancaire,

Pour la coop. une **CARTE BANCAIRE** : paiements fournisseurs , achats en ligne , retraits DAB, toutes opérations bancaires hautement authentifiées et sécurisées – Smartphone(1)

Pour les collègues, des **CARTES VIRTUELLES de PAIEMENTS** : achats en ligne par les collègues pour leur coop de classe (évite avances personnelles et remboursements)

Possibilité de conserver **LA GESTION D'UNE CAISSE** (gestion des **ESPÈCES** que vous pouvez aussi (ou pas) verser sur le compte bancaire PRO)

- (1) Des procédures de haute sécurité et de certification exigent désormais l'usage d'un smartphone (toutes les banques). Si c'est un choix du Conseil de coopérative, celle-ci peut désormais inclure dans ses dépenses un abonnement téléphonique dédié à la gestion financière. L'OCCE06 l'autorise.

3. INFOS : RENONCEMENT AUX PAIEMENTS DES FAMILLES PAR CHÈQUES : vous pouvez cliquer ici >>> [LES RAISONS D'UN CHOIX](#)

Nous avons longuement expertisé les difficultés actuellement vécues pour la gestion des chèques (chèques perdus, remise de chèques erronées, libellés de chèques à refaire, etc...). Impossibilité de suivre la gestion des réclamations que la Banque Postale a transférées au siège OCCE 06 (un seul personnel gère la relation avec es 550 sections locales)

4. VOIR COMMENT , à titre d'exemple, VOUS POURREZ LANCER LA COLLECTE auprès des familles pour recueillir en début d'année « LEUR CONTRIBUTION VOLONTAIRE » aux ressources de la coopérative

[CONSULTER ICI](#) un document de présentation : comment mettre en place une première collecte
Vous recevrez un webinar de présentation plus détaillé , serez invités à une séance de formation en visio, pourrez avoir accès à une FAQ .

5. AUCUN CHANGEMENT concernant le BILAN CRF annuel et les OUTILS COMPTABLES utilisés pour votre comptabilité

Pas de changement pour le **bilan CRF de l'exercice 23-24** : les comptes sont arrêtés au 31 août 2024 selon modalités et documents habituels.

>> Les instructions et documents à télécharger vous parviendront vendredi 5 juillet 2024 (à conserver précieusement pour votre bilan du 30 août)

Pas de changement pour le **choix de l'outil pour la tenue de la comptabilité** : COMPTA+, COMPTA WEB ou Tableur personnel (vous avez toujours le choix).

Nous-mêmes, au siège de l'OCCE opérerons une « migration » de nos services du 2^{ème} au 3^{ème} étage de l'immeuble occupé 23 rue Canavèse à Nice.

(Déménagement les 12, 15 et 16 juillet éviter vos visites ces jours là) .Nos services restent **ouverts au public jusqu'aux vendredi 2 août.**

Nous serons ensuite disponibles dès le 26 août et reviendrons vers vous pour la gestion de vos comptes AssoConnect

D'ici là passez de bonnes vacances

Coopérativement et solidairement, pour Le Conseil d'administration de l'OCCE 06

Robert CHERBETDJIAN

Président OCCE06

Denis OLIVIER

Vice -président finances